



MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS







La Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs a pour objectif de former en alternance des:

Délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposé d'établissement hébergeant des majeurs.

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel,

Le MJPM assure, dans le respect du mandat du juge, les mesure de protection civile (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) visant à la protection des personnes qui se trouvent, en raison de l'altération de leurs facultés mentales ou corporelles, dans l'incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. Le mandataire est alors chargé d'assurer la protection tant de la personne que des biens du majeur faisant l'objet de la mesure

L'obtention du diplôme est un prérequis légal pour l'exercice de la profession.

PUBLIC CONCERNÉ

• Les étudiants ayant validé 120 ECTS des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS) seront admis après une procédure de validation des acquis

METIERS



- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Délégué mandataire à la protection des majeurs
- Préposé en établissement

Responsable pédagogique : C. TIRVAUDEY

lpro-mjpm@univ-fcomte.fr